

Compte rendu de la CFVU¹ du mardi 10 mars 2026

Rédigé par les élues/élus PULS

L'ordre du jour :

I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es ;

II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 février 2026 ;

III- Avis sur la création du diplôme d'université « Sorbonne data ingénieur » en formation initiale de l'École d'économie de la Sorbonne et en formation continue du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne ;

IV- Avis sur la création du diplôme d'université « collège de l'IA humanités numériques » ;

V- Approbation de la convention de partenariat administratif et pédagogique relative à la licence professionnelle mention « cartographie, topographie et systèmes d'information géographique » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université Gustave Eiffel et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

VI- Avis sur le bilan d'utilisation de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » pour l'année 2025 ;

VII- Avis sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets étudiants » du 9 février 2026 ;

VIII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 24 février 2026 ;

IX- Questions diverses.

La séance débute à 9h35. A la tribune : **La Présidente** (Christine Neau-Leduc), **les 2 Vice-président·es CFVU** (Antonella Tufano et Jean-François Caulier). En début de séance : 32 votant·es dont 11 procurations (puis 35 en cours de séance).

I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

Pas d'information particulière. **La Présidente** indique toutefois que la CFVU sera terminée avant 12h au cas où des personnes souhaitent participer au rassemblement prévu par les organisations syndicales à midi devant le ministère.

II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 10 février 2026

Quelques coquilles relevées par les élu·es CGT.

Vote : adopté à l'unanimité.

¹ <https://www.panthéonsorbonne.fr/universite/organisation/le-conseil-dadministration-ca/la-commission-de-la-formation-et-de-la-vie>

III- Avis sur la création du diplôme d'université « Sorbonne data ingénieur » en formation initiale de l'École d'économie de la Sorbonne et en formation continue du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne

Marc-Arthur Diaye (direction EES²) mentionne que ce diplôme en ligne existe déjà, niveau BAC+4, et accueille environ 120 étudiant·es sur 2 sessions. Une demande des étudiant·es de pouvoir compléter par un diplôme BAC+5 (en raison de conventions collectives). Ce DU est donc une continuation après BAC+4 avec une spécialisation ingénierie de la data (métiers de data ingénieurs, analytique, IA, etc.).

Un élu SAP1 demande combien ce diplôme accueillera d'étudiant·es boursiers ?

Marc-Arthur Diaye indique que ce DU est exonéré de frais d'inscription pour les boursiers et les personnes avec « moins de moyens » : 2 étudiant·es boursiers + 2 autres (comme par ex. : « demandeurs d'asile ») donc 4 sur total de 120.

Une élue CGT interroge pourquoi un DU plutôt qu'un Master ? car le volume d'heures correspond à quelque chose de conséquent. S'adresse-t-il à des personnes en reprise d'études ou qui les poursuivent ?

Marc-Arthur Diaye indique qu'on espère évoluer à terme vers un diplôme national. La solution du DU permet de s'auto-financer. Il s'agit surtout d'un public en reprise d'études ou qui cherche un complément de formations. Il y a aussi plusieurs étudiant·es déjà en formation. Les enseignements sont en ligne (17h-20h). Cela permet une double formation grâce aux cours du soir.

Un élu CFDT demande s'il y a le projet de faire un rattachement à un financement CPF³ ? Ou est-ce possible de permettre à des personnes en formation continue de bénéficier du CPF ? Il dit espérer que la formation continue développera ce dispositif pour devenir un vrai service commun pour accompagner les composantes.

Marc-Arthur Diaye indique que pour le moment ce n'est pas possible, mais c'est ce qui est souhaité. Il faut faire un dossier pour un financement CPF. C'est la raison pour laquelle on a le souhait d'évoluer vers un diplôme national.

Une élue Poing Levé rappelle qu'on ouvre toujours plus de nouveaux DU avec des frais d'inscription très élevés (Ici 3500 euros en formation initiale, 6000 euros en formation continue et 1500 euros pour les demandeurs d'emploi non financés). Il n'est pas normal que ces formations soient payantes et si chères.

Un élu SAP1 indique être d'accord car 3500 euros en formation initiale c'est très élevé. Il y a une proposition de 4 étudiant·es « boursiers » seulement ce qui est très peu. Cela ne correspond pas à une mission de service public. C'est une formation élitiste car peu d'étudiant·es peuvent payer cette somme.

Une élue Fédé est d'accord avec ce qui vient d'être dit. On connaît les contraintes mais on ne peut pas accepter que les frais d'inscription soient si élevés.

² Ecole d'Economie de la Sorbonne / UFR02

³ Compte personnel de formation

Une élue PULS demande si l'université propose le même type de formation en formation initiale ?

La Présidente répond que oui à l'UFR27 avec MIASHS⁴.

L'élue PULS interroge alors pourquoi des étudiant·es en formation initiale s'y inscrivent ?

Marc-Arthur Diaye répond qu'à l'EES on a 2 formations à 35 places en M1 (1800 candidatures) et en M2 (il y a 2 M2) : 70 places. Il s'agit avec ce DU de donner une autre compétence en data aux étudiant·es qui sont en Finances par exemple. Si des étudiant·es ne sont pas entrés dans le Master classique, ils peuvent faire ce DU qui est très valorisé.

Une élue Poing Levé indique que cela reste une formation chère et seulement 4 personnes sont exonérées. S'il s'agit d'une alternative pour celles et ceux qui ne sont pas pris en Master, et même si cette formation n'existe pas ailleurs, il n'est pas normal de proposer une formation payante et avec des frais d'inscription si élevés.

La Présidente mentionne qu'il n'y a pas de gain pour l'université. Donc doit-on s'empêcher de créer ces formations ? L'alternative serait de ne pas ouvrir.

Le VP CFVU ajoute que si elle ouvre ailleurs elle sera beaucoup plus cher et certainement de moins bonne qualité.

Vote : abstentions 9, pour 12, contre 16 : avis défavorable.

IV- Avis sur la création du DU « collège de l'IA humanités numériques »

Célia Zolynski (EDS⁵) et **Camille Salinesi (UFR27⁶)** présentent ce DU. **Célia Zolynski** indique qu'ils travaillent sur ce DU depuis 4 ans et qu'ils sont lauréats d'un appel porté par la banque publique d'investissements qui vise à créer des nouvelles formations avec un fonds d'amorçage sur des compétences et des métiers d'avenir (celui-ci portant sur l'IA). Il s'agit d'offrir des formations pour les étudiant·es de l'université sur les enjeux majeurs sociaux du futur. Proposition d'une formation complémentaire niveau licence aux étudiant·es (Licence 2 et 3). Il s'agit d'une formation transdisciplinaire et professionnalisante. Cette formation comporte 200h (100h en L2 et 100h en L3) et permet de monter en compétences en complémentarité avec la Licence car il est ouvert à l'ensemble des étudiant·es. Formation innovante car Paris 1 est la seule université à la proposer en Europe. Différents EC sollicités à Paris 1, livrables (podcasts avec radio France, émissions TV...), manipulation de l'IA, etc.

Une élue SAP1 fait remarquer qu'il y a encore une sélection mise en place pour l'entrée dans ce DU puisque les 650 euros de frais d'inscription sont une somme conséquente pour les étudiant·es. Cela correspond à une marchandisation du savoir et il y a une inégalité d'accès à la connaissance. On ne sait pas non plus sur quelle base se fait cette sélection. Elle demande combien d'étudiant·es boursiers exonérés ce DU acceptera ? Par ailleurs, quand on parle d'IA peut-on s'interroger sur son impact écologique alors que l'université mentionne cet impact sur

⁴ Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

⁵ Ecole de Droit de la Sorbonne

⁶ Mathématiques et informatique

sa charte concernant l'utilisation de l'IA ? On crée des formations sur l'IA alors qu'on en critique l'impact... c'est illogique. Qui finance ? Les partenariats sont BNP Paribas et AXA qui sont reconnus pour investir dans des projets écocidaire cela pose des problèmes sur l'indépendance de la recherche, sur les coûts donnés pour ces formations.

Un élu CFDT demande des précisions sur la maquette : le nombre d'heures ne correspond pas à la fiche financière.

La Présidente souhaite rappeler que la CFVU est compétente sur le contenu pédagogique des formations et non sur le budget qui est la prérogative du CA⁷. On communique la fiche budgétaire à titre d'information aux membres de la CFVU. Le débat en CFVU est un débat sur le contenu pédagogique.

Une élue CGT indique que c'est important car cela donne aussi des informations aux membres du CA à venir. Pour les formations classiques on a des conseils de perfectionnement avec des étudiant·es par exemple pour parler des contenus. Comment ce contenu s'est-il mis en place ?

Une élue Fédé demande une précision : pour les étudiant·es inscrits dans une autre formation, le DU serait-il exonéré ? Car il est indiqué « 2^e inscription ».

La Présidente précise qu'il s'agit d'un DU qui vient s'ajouter à la L2 et L3. C'est une opportunité offerte aux étudiant·es déjà inscrits en licence à P1, quelle qu'elle soit.

Une élue LE⁸ souhaite remercier toute l'équipe qui a monté ce DU. Tous les professionnels ont été très satisfaits lors de sa présentation.

Le VP CFVU (également référent numérique et IA et référent sobriété numérique - 40 établissements y participent) se joint aux remerciements. Cela va préfigurer les formations du futur pour avoir une culture numérique, de l'IA et éthique. Il y a des juristes qui travaillent sur ces aspects.

Un élu PULS remercie les collègues pour leur présentation. Il mentionne qu'il ne veut pas remettre en question le contenu de la formation car on peut admettre aisément qu'il s'agit d'une formation exigeante qui apporte de nouvelles connaissances pour les étudiant·es. En revanche c'est toujours les frais d'inscription des DU qui pose un problème.

La Présidente le reprend en lui demandant si dans les prérogatives de la CFVU et dans l'intérêt pédagogique de la formation c'est plutôt positif ? Pour le coût la CFVU n'a pas à se prononcer car c'est au CA de le faire.

L'élue PULS lui répond que oui c'est positif de donner la possibilité aux étudiant·es de se former encore davantage mais c'est de les faire payer qui pose un problème. Il ajoute que les membres de la CFVU reçoivent les différents documents de la formation et que s'il n'est pas possible de les lire ou d'en parler ils peuvent être omis ou caviardés dans ce cas. Il ajoute qu'on ne peut pas séparer le contenu des DU de leur coût, les deux sont liés car cela concerne l'accessibilité des étudiant·es aux formations qui sont proposées par l'université. Il souhaite donc poser une question sur la fiche financière : il y a des heures d'enseignements comptabilisées dans le

⁷ Conseil d'administration

⁸ Libres Ensemble

service des enseignant·es donc forcément le coût à l'heure est beaucoup plus élevé que pour une heure complémentaire (HC). Si l'on faisait en sorte que les heures des DU soient faites en HC le coût global baisserait.

Une élue SAPI ne comprend pas comment on peut dissocier la formation de son coût. A qui offre-t-on ces savoirs payants et quelle est la mission de l'université derrière tout ceci ? Cela crée de l'inégalité, des formations complémentaires réservées à des étudiant·es qui peuvent payer. On est en droit en tant que membres de la CFVU d'interroger le bien fondé de ces formations.

La Présidente rappelle que le contenu pédagogique est prioritaire pour la CFVU.

Une élue CGT demande s'il y aura un lien avec le PIX⁹ ?

Camille Salinesi souhaite répondre sur la question de l'accessibilité. Il souhaiterait un financement total assumé par l'université mais cela n'est pas possible malheureusement. L'université est-elle prête à assumer le coût de cette formation (total : 120 000 euros) ? Sinon il faut bien trouver des moyens de financements : des frais d'inscription. Ou quelles sont les idées ? Quels frais d'inscription seraient acceptables ? On s'est interrogé sur des DU comparables en complément de la licence. On a réduit les frais d'inscription à 650 euros ce qui est déjà beaucoup et on vise 30% d'étudiant·es boursiers. Pour élaborer le modèle économique on est donc partis sur le taux de boursiers à P1 (30%). Pas de sélection : 120 étudiant·es mais on pourra en avoir davantage. On s'adaptera au nombre de candidatures. Concernant les heures de service sur la fiche financière : elles sont peu nombreuses par rapport au nombre de HC et les EC ont déjà pour beaucoup des HC. Il est raisonnable de s'adresser aux EC en proposant des heures de service. Il y a aussi des règles que nous respectons concernant les heures de service faites au sein d'un DU.

Célia Zolynski complète en ajoutant qu'elle est, de son côté, déjà impliquée dans des organismes qui étudient l'impact écologique de l'IA et a participé à la rédaction de la charte. Elle réfléchit aux solutions qui doivent être apportées. Objectif : inclure dans les modules de formation l'analyse de cet impact écologique pour que les étudiant·es formés soient de futurs experts qui puissent se prononcer sur certaines utilisations de l'IA et leur impact écologique ; également former des personnes pour accéder à des métiers de l'IA qui existent déjà et dont les postes ne sont pas toujours pourvus (ex : la CNIL¹⁰ essaie de recruter aujourd'hui sur les enjeux de régulation de l'IA respectueuse des données à caractère personnel ou la CNCDH¹¹ qui ne trouve pas d'étudiant·es suffisamment formés). Il s'agit donc de répondre à une vraie demande des métiers qui vont de plus en plus évoluer du fait de l'impact de l'IA. Le contenu a été créé et mis en place durant des années et on a identifié les besoins de formations par rapport à ce qui existe déjà. Il est essentiel que notre université porte ces projets. Cette formation est une opportunité pour nos étudiant·es. Pour répondre à la question sur PIX, on souhaite s'associer à d'autres programmes et ajouter les expertises acquises dans le cadre du programme AISorb¹² en associant bien sûr les étudiant·es (émissions radio, TV, etc.).

⁹ <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/certifier-ses-competences-numeriques-pix>

¹⁰ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

¹¹ Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

¹² <https://www.pantheonsorbonne.fr/actualite/coup-denvoi-projet-aisorb>

Le VP CFVU ajoute que les étudiant·es concernés par cette formation pourront disposer des licences MISTRAL AI¹³ (P1 est membre fondateur du consortium Ilaas¹⁴). Le coût écologique avec MISTRAL est maîtrisé et mutualisé, on conserve la souveraineté des données qui ne sont pas acheminées via Google.

Un élu SCP¹⁵ souligne qu'il soutient ce projet car il y a des besoins. Il ne concurrence pas la création d'un Master professionnel. Néanmoins, il indique avoir des réticences sur les formations avec des frais supplémentaires comme les DU. Pourquoi ne pas le faire financer par le mécénat comme dans d'autres pays ? Il mentionne, par ailleurs, qu'il lui paraît difficile de dissocier l'offre pédagogique des frais d'inscription car au sein du service public il est important qu'il n'y ait pas de discriminations fondées sur l'argent. Et étant donné qu'il n'y a pas de marché dans ce domaine, il lui semble toutefois que les frais d'inscription réduits à 650 euros sont similaires à la contribution à des frais spéciaux comme dans les écoles d'ingénieurs publiques. Il indique alors qu'il soutient la demande et votera pour ce projet.

Une élue PULS fait remarquer qu'elle est convaincue de l'intérêt de la formation qu'elle trouve exigeante et de la plus-value pour les étudiant·es. Elle ne remet pas en cause la qualité de la formation ni l'engagement des collègues qui l'ont créée. Elle est d'accord sur le fait que l'engagement des EC dans une formation ambitieuse ne peut pas reposer uniquement sur des HC. Elle indique toutefois qu'elle va s'abstenir car cette plus-value est payante. Il y a des diplômes comme la L ou le M auxquels on ajoute des formations complémentaires payantes qui sont une plus-value sur un CV et qui reposent sur la capacité des parents à payer car les étudiant·es en Licence ne sont pas autonomes financièrement. 650 euros pour des familles de classe moyenne n'est pas une somme négligeable. Les étudiant·es se retrouvent ainsi dépendants d'arbitrages familiaux.

Vote : abstentions 11, contre 8, pour 16 : avis favorable.

V- Approbation de la convention de partenariat administratif et pédagogique relative à la licence professionnelle mention « cartographie, topographie et systèmes d'information géographique » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'université Gustave Eiffel et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Antonine Ribardière (UFR08¹⁶) fait un rappel concernant cette convention. Il s'agit en fait simplement d'un changement de nom de la Licence Pro d'ores et déjà en place, de manière à ce que le nom utilisé à Paris 1 soit le même que celui utilisé par Géodata Paris (anciennement ENSG¹⁷). **Antonine Ribardière** souligne l'importance et l'intérêt du partenariat avec Géodata (partenariat pédagogique avec plusieurs formations de l'UFR de Géographie).

Vote : convention approuvée à l'unanimité.

¹³ Plateforme IA européenne

¹⁴ <https://www.ilaas.fr/>, 17 universités partenaires, hébergé à Rennes.

¹⁵ Savoirs et confiance partagés

¹⁶ Géographie

¹⁷ Ecole Nationale des Sciences Géographiques

VI- Avis sur le bilan d'utilisation de la « contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) » pour l'année 2025

La VP CFVU rappelle le réalisé pour l'année 2025 : 2 639 140 euros. On a dépassé le montant prévu mais il y avait un reliquat des années précédentes (le reliquat sert pour des dépenses supplémentaires comme pour des projets d'aménagement des locaux). La dotation 2025 a été entièrement dépensée.

Un élu SAP1 souligne que la CVEC ne devrait pas servir à financer des emplois.

Vote : absentions 7, contre 2, pour 25 : avis favorable.

VII- Avis sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets étudiants » du 9 février 2026

Somme engagée : 41 067.87 euros.

Vote : abstentions 2, pour 32 : avis favorable.

La VP CFVU indique qu'elle souhaite organiser une commission consultative avec les élus/élus étudiants pour travailler sur le nouveau critère « social¹⁸ ». Des dates vont leur être proposées.

VIII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité internationale » du 24 février 2026

Rappel : 30% du budget CVEC sont consacrés au FSDIE. Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE – Aides sociales et Aides à la mobilité internationale s'élève à un total de 53 299 €. Voici le décompte :

- ◆ 40 demandes formulées au titre des aides sociales d'urgence (14 399 €) :
- 13 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 7 199 € ;
- 12 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 7 200 € ;
- 15 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non prioritaires au regard des dossiers présentés, étudiants non-inscrits ou dossiers incomplets).

¹⁸ Voir CR PULS CFVU du 10/02/2026

◆ 52 demandes formulées au titre des aides FSDIE à la mobilité internationale (38 900 €) :

➤ 33 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiants boursiers ;

➤ 19 aides ont été attribuées pour les étudiants non boursiers.

IX- Questions diverses

La VP CFVU aborde le message envoyé par le **SAP1** indiquant qu'ils ont constaté « un nombre accru de sollicitations d'aide de la part d'étudiant·es effectuant un mémoire et qui se sont vu refuser la notation de leur mémoire de Master au titre qu'ils/elles auraient utilisé l'intelligence artificielle ». **La VP CFVU** indique que c'est une question qui pourra être abordée lors des assises de la pédagogie organisées les 16 et 17 mars prochains.

Un élu PULS mentionne qu'il est dommage que ces assises soient organisées un lundi et un mardi car cela empêche des collègues enseignant·es qui souhaitent y assister d'y aller (notamment les ESAS qui ne peuvent pas déplacer un nombre important de cours), même s'il se doute bien que choisir une date est compliqué.

Le VP CFVU en est conscient mais c'est effectivement compliqué de trouver une date commune à toutes/tous. Il y aura des captations qui seront mises en ligne pour permettre de connaître les échanges.

Un élu SAP1 insiste sur le fait qu'il est important de traiter ce problème d'enseignant·es qui refusent de noter le travail d'étudiant·es suspectés d'utiliser l'IA pour leurs travaux. Il faut fonctionner de manière générale pour traiter ces cas.

La Présidente souhaite que les cas mentionnés lui soient remontés car on ne peut pas refuser de noter. En revanche, des suspicions de plagiat avec l'IA peuvent être remontées par les directions de composantes et traitées par la commission disciplinaire usagers. Il y a un cas pour lequel l'université a fait appel de la décision de la commission disciplinaire.

Un élu PULS demande si le TA a rendu sa réponse ?

La Présidente mentionne qu'un jugement en référé n'est pas une décision au fond contrairement à ce qu'a pu affirmer un grand média français. La décision définitive n'a donc pas encore été rendue.

L'élue PULS souligne qu'il y a besoin d'un encadrement général comme par exemple ce qui a été fait à l'EDS avec leur charte sur l'usage de l'IA¹⁹. Il faut qu'il y ait un règlement commun ou au moins des règles plus établies.

La Présidente l'entend et il y a une nécessité d'harmonisation au sein de P1 mais aussi au niveau national pour toutes les universités car il s'agit de diplômes nationaux, il s'agit d'une vraie question à réfléchir.

¹⁹ <https://droit.panthéonsorbonne.fr/actualite/decouvrez-charte-usages-lintelligence-artificielle-sein-lecole-droit-sorbonne>

Une élue Fédé demande un point sur la rétention de notes et si la Présidente a discuté avec les doctorant·es qui ont des revendications justifiées.

La Présidente indique que pendant les vacances il y a eu des délibérations. A priori, toutes les L3 ont délibéré dans toutes les UFR. Une attestation engage la responsabilité de la personne qui la rédige car les notes peuvent être modifiées. Les étudiant·es qui ont des notes « attestées » ne bénéficient pas de la même attention lors de la candidature pour des Master. On va demander aux directions de composantes un bilan sur les L1 et L2. Concernant les discussions avec les doctorant·es, elle rappelle que « sa porte » est toujours ouverte aux organisations syndicales, etc. Au dernier CA du jeudi 19 février, on a revoté pour exonérer les étudiant·es extracommunautaires en cours de cycle et les étudiant·es en césure. On va voir si jeudi prochain au CA le rectorat nous laissera avoir un budget rectificatif.

La séance est levée à 11h25.

Compte rendu rédigé par les élues et élus PULS : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte (EES, procuration), Aurélien Ramos (UFR08, procuration) et Antonine Ribardière (UFR08).

